



DECLARATION LIMINAIRE

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA GIRONDE

LE 23 MARS 2021

Nous voudrions tout d'abord souhaiter la bienvenue à Monsieur Ruelle, nouvellement installé dans ses fonctions de Président du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, et également Président du CHSCTD.

Comme dans toutes les autres juridictions, nous sommes confrontés à Bordeaux aux difficultés induites par la paupérisation de l'Institution et l'enchevêtrement des réformes mal calibrées qui se superposent sans jamais aucun moyens humains et matériels supplémentaires. Toutefois, le dialogue n'a jamais été rompu et nous avons toujours pu échanger de façon objective sur les difficultés. Nous savons que ce dialogue de qualité continuera et nous vous en remercions.

Mais nous devons attirer votre attention sur plusieurs points :

Sur la crise sanitaire et la vaccination Covid

Nous déplorons l'absence totale de stratégie ministérielle concernant la vaccination COVID, le ministère tentant systématiquement d'esquiver les questions qui dérangent, comme par exemple en ne la portant pas à l'ordre du jour du dernier CHSCT Ministériel du 12 mars dernier.

Sur la vaccination, le secrétariat général a d'abord tenté de minimiser le public visé pour ensuite opérer une esquive vers l'interministériel en préférant déléguer à d'autres le soin de la vaccination.

Rappelons que les agents ayant une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 sont désormais éligibles à la vaccination dès 18 ans, y compris par la médecine de prévention !

L'UNSa Justice demande au ministère de revoir rapidement sa copie et de prendre enfin ses responsabilités en organisant la vaccination de ses agents par les médecins du travail, y compris en recrutant là où les postes sont vacants.

La stratégie du Ministère sur ce point consiste à déplorer à la fois l'absence de moyens humains ni matériel de la médecine de prévention, ainsi que l'absence de vaccins attribués à notre Ministère, mais sans faire aucune proposition concrète. Cet attentisme est non seulement dangereux pour la santé des agents, mais il donne une image déplorable de l'intérêt qui nous est porté : les agents donnent toute leur énergie pour maintenir les juridictions à bout de bras, avec des moyens de fortune, en bricolant tous les jours des solutions pour que ça continue de fonctionner et voilà la réponse, c'est à dire l'absence de réponse.

Filière Santé et Sécurité au Travail (SST)

L'UNSa Justice dénonce depuis fort longtemps une nette dégradation des indicateurs Santé et Sécurité au Travail avec une chute alarmante de près de 50% depuis 2014 de plusieurs indicateurs parmi lesquels le nombre de services réalisant une évaluation des risques professionnels (DUERP) et dotés d'un programme annuel de prévention. Il en est de même pour le nombre des assistants et conseillers de prévention ayant suivi une formation continue.

Nous constatons une paupérisation de la médecine du travail, avec un nombre de médecin nettement insuffisant, ce qui conduit par exemple des collègues de Niort ou de Poitiers à venir consulter le médecin du travail de Bordeaux.

Nous sommes fortement inquiets de la future dégradation du fonctionnement des CHSCT-D qui se transformeront en 2022 en Formations Spécialisées en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FS-SSCT).

Les textes Justice relatifs à cette nouvelle mouture ne sont pas encore publiés, mais ceux qui l'ont été par le Ministère de la Fonction Publique sont très inquiétants : tout risque d'être possible et surtout le pire !



En effet, dans le périmètre actuel nous pouvons traiter aujourd'hui de TOUS les sujets relatifs à l'hygiène et la Sécurité au

Ministère de la Justice pour le SEUL département de la Gironde, alors que nous n'avons aucune visibilité sur le futur périmètre : 1 département ? Plusieurs ? 1 ministère ? Plusieurs ?

Cet abandon des problématiques d'Hygiène, de Santé de de Sécurité au travail ne surprendra personne, il est dans la parfaite continuité de ce que nous rencontrons depuis des années. Mais nous vous signalons que ce choix est dangereux pour le futur fonctionnement de l'institution : Comment pouvoir s'appuyer sur des agents auxquels on n'envoie que des signaux de mépris ? Comment l'administration peut-elle penser que les agents vont continuer de lui faire confiance alors qu'elle ne respecte pas ses propres obligations statutaires ?

L'équipe UNSA SERVICES JUDICIAIRES